Posted at 18h30

Stewards LOG N°38

Championnat de France des Circuits
CIRCUIT PAUL RICARD – 09 au 11 Octobre 2026

De	Commissaires Sportifs	**Decision N° 2**
To	Représentant du concurrent	Date: 10/10/2026
	Voiture n° 27 SAINTELOC RACING	Heure:18h03

Les Commissaires Sportifs après avoir reçu un rapport du Directeur de Course, convoqués et avoir entendu le pilote et le team manager, examinés les vidéos et preuves disponibles, ont déterminés ce qui suit :

No / Pilote 27 – Sebastien RAMBAUD
Concurrent SAINTELOC RACING

Session Course 1
Heure 15h19

Faits La voiture n°27 a doublé la voiture n°30 sous drapeau jaune

Infraction Infraction à l'Art 6.2.10 du Règlement Standard des circuits asphalte 2026

Pénalité Drive Through converti en une pénalité en temps de 38 secondes ajouté au temps total de course.+ 1 Point de Comportement

Raisons Les commissaires sportifs ont déterminés que la voiture n°27 n'a pas respecté le drapeau jaune et a doublé la voiture n°30.

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA, dans les délais applicables.

Edith VIEIRA DA SILVA
Présidente

Marielle VAILLES
Membre

Alain FAIZANT
Membre

Date **10 October 2026** **Heure** 18h05

Reçu par le conurrent -

(Signature)

Heure 18h15 **Date** 10/10/26

Copie à: Le Concurrent
Le Directeur de Course
Le Secrétaire du meeting
Le Chronométreur
Le tableau d'affichage officiel